

REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 97-155 DU 27 MARS 1997

chargeant Monsieur Sahidou DANGO-NADEY
Ministre de l'Environnement, de l'Habitat
et de l'Urbanisme
de l'intérim de Monsieur Gatien HOUNGBEDJI
Ministre du Commerce, de l'Artisanat et du Tourisme
pour compter du 27 Mars 1997

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

CHEF DE L'ETAT

CHEF DU GOUVERNEMENT

- VU la loi N° 90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- VU la Proclamation le 1er avril 1996 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 18 mars 1996 ;
- VU le Décret N° 96-128 du 09 avril 1996 portant composition du Gouvernement ;

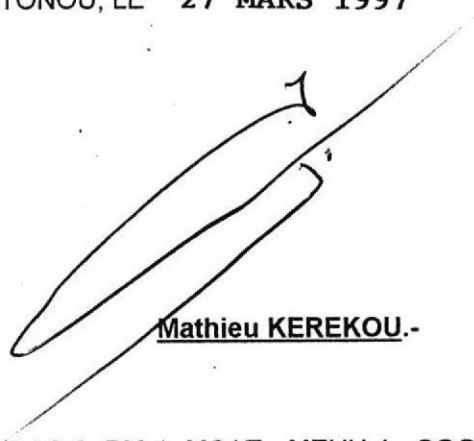
DECRETE :

Article 1er : Pour compter du 27 Mars 1997, Monsieur Sahidou DANGO-NADEY, Ministre de l'Environnement, de l'Habitat et de l'Urbanisme est chargé de l'intérim du Ministre du Commerce, de l'Artisanat et du Tourisme pendant l'absence de Monsieur Gatien HOUNGBEDJI.

Article 2 : Le présent Décret sera publié au Journal Officiel.

FAIT A COTONOU, LE 27 MARS 1997

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement



Mathieu KEREKOU.-

AMPLIATIONS : PR 6 AN 4 CS 2 CC2 CES 2 HAAC 2 PM 4 MCAT - MEHU 4 - SGG 4
AUTRES MINISTERES 16 DEPARTEMENTS 6 JORB 1.-